

PAR COURRIEL

■■■■■,

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 18 juin 2024, par laquelle vous souhaitez obtenir le ou les documents suivants :

« • *Le nombre d'employés dédié à des fonctions d'inspection et/ou enquête, par région, en indiquant :*

o Leur rôle et responsabilité;

o Le nombre d'inspections et/ou enquêtes réalisées par année, par région, depuis 2019-2020;

o Le nombre de sanctions données suite à une inspection et/ou une enquête par année, par région, depuis 2019-2020. »

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous transmettons en pièces jointes des tableaux qui compilent les données recensées lors de nos recherches.

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-annexée, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, ■■■■■, mes sincères salutations.

Cynthia Richard

Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.2